





Spécialistes de la sécurité au travail travaillant en Suisse et ayant accompli leur formation à l'étranger

Les spécialistes de la sécurité au travail [MSST] (chargés et ingénieurs de sécurité, hygiénistes du travail, médecins du travail) qui exercent leur activité en Suisse doivent justifier d'une formation. Celle-ci doit être conforme aux exigences de l'ordonnance sur les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail (OQual; RS 822.116).

Les spécialistes de la sécurité au travail qui ont accompli leur formation à l'étranger doivent prouver l'équivalence de cette dernière. Ils doivent en outre suivre un cours d'introduction à la législation suisse, conformément à l'art. 2, al. 4, OQual.

Si la formation suivie à l'étranger s'avère équivalente et qu'un cours d'introduction à la législation suisse a été suivi, les qualifications en tant que MSST sont attestées par un courrier du groupe d'experts «qualifications des spécialistes de la sécurité au travail» et par l'attestation de participation au cours d'introduction à la législation suisse.

Vérification formelle de l'équivalence

Un groupe d'experts mandaté par l'organe d'exécution et composé de représentants des inspections fédérale et cantonales du travail ainsi que de la Suva procède à une vérification formelle des qualifications. Pour cela, il se base sur les exigences découlant de l'ordonnance sur les qualifications des spécialistes de la sécurité au travail.

La demande de reconnaissance des qualifications doit être déposée dûment remplie, signée, accompagnée de

tous les justificatifs requis dans la liste de contrôle. La demande doit impérativement être établie dans une des langues nationales suisses (all, fr, ita). Les diplômes doivent être traduits par un traducteur qualifié.

Toute demande incomplète, non datée ou non signée sera retournée à son expéditeur.

Liste de contrôle «Documents requis»:

- Certificat de capacité/diplôme de toutes les formations professionnelles/de toutes les études (exemple: Bac, DUT, Licence, Bachelor, Master, ...)
- Justificatif de l'expérience professionnelle d'au moins trois ans pour la reconnaissance des chargés de sécurité et d'au moins deux ans pour les ingénieurs de sécurité
- Diplôme d'une formation équivalente en sécurité au travail
- · Curriculum vitae
- Programmes de formation comprenant le nombre d'heures et les thèmes abordés dans la/les formation/s obtenue/s à l'étranger

Le dossier complet est à transmettre par e-mail sous format PDF à l'adresse suivante:

ausbildung@learning.suva.ch

Formulaire de demande

Reconnaissance des qualifications comme spécialiste de la sécurité au travail en cas de formation complémentaire ou postgraduée effectuée à l'étranger (art. 2 al. 4 OQual)

Demandeur				
Civilité:	Tél:			
Nom:	E-mail:			
Prénom:	Nationalité:			
Adresse:	NPA, Lieu:			
Demande d'attestation				
☐ Chargé de sécurité – Art. 1 al. 1 let. d/art. 6 OQual☐ Ingénieur de sécurité – Art. 1 al. 1 let. c/art. 5 OQual☐				
Renseignements et documents requis				
A: Formation de base Joindre une copie du certificat de capacité ou du/des diplôme/s				
Métier, titre				
Programme d'études*				
Nombre d'heures suivies				
Titre du travail de fin d'études*				
Institution:				
Date de délivrance: *Seulement après obtention du diplôme				
B: Expérience professionnelle Fournir les justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans pour une reconnaissance des qualifications comme chargé de sécurité, ou d'au moins deux ans pour une reconnaissance des qualifications comme ingénieur de sécurité, au moyen d'un certificat de travail ou d'une attestation de l'employeur.				
Durée:				
Employeur:				
Certificat de travail:				
Durée:				
Employeur:				
Certificat de travail:				

C: Formation complémentaire MSST accomplie à l'étranger (selon art.2 OQual)

Indiquer seulement la formation présumée équivalente et joindre une copie du diplôme obtenu. Cette formation doit être décrite. Les demandes incomplètes seront rejetées.

Des	cription de la formation:					
Instit	ution:					
Diplo	òme: Da	ate de délivranc	ce:			
Durá	io de la fermation (iouve):	ıra/bauraa dian	anaáaláaa an m	ando o lo	arnina	
		jours/heures dispensés/ées en mode e-learning				
(COIII	enus pedagogiques des formations enectidees) (pa	і тарроп ай потірі	e total d lieures iliui	que preced	lemmem,	
	e légale régissant la formation à l'étranger, similaire à l'ordon a sécurité au travail (OQual).	nnance suisse s	sur les qualificat	ions des	spéciali	stes
	r vérifier l'équivalence, veuillez inscrire le nombre d'heures/d	• •	• •			
	eau ci-dessous. De plus, nous vous prions de bien vouloir re	-	-	formation	n/progr	ammes
offic	iels de cours les lettres (a/b/c, etc) correspondantes aux ma	tières que vous	s avez suivies.			
	Formation compl. des chargés de sécurité/Matières enseignées		Institution	h	j	ECTS
a	Connaissance de base du droit (lois et ordonnances) ainsi que des directi etc. dans le domaine de la sécurité au travail et de l'hygiène au poste de tr dans des domaines voisins (p. ex. protection de l'environnement)				_	
b	Prise de conscience des risques et comportement conforme du point de v	ue de la sécurité				• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
С	Identification des dangers					
d	Analyse systématique des accidents					
e 	Causes d'accid. et connaissances de base en matière de techn. de sécurivention des accidents	té pour la pré-				
f	Aspects sociaux, économiques et juridiques des accidents du travail et d dues au travail; leurs conséquences	es affections				
g	Aspects de la sécurité au travail et de l'hygiène au niveau de la gestion d'é	entreprise				
h	Prévention, y c. prévention technique des maladies professionnelles					
i 	Organisation de la sécurité au travail, y compris des premiers secours et l'incendie	de la lutte contre				
k	Bases de la didactique et de la communication nécessaires à la transmiss connaissances relatives à la sécurité au travail et à l'hygiène aux employe vailleurs dans l'entreprise					
I	Stat. internes de l'entreprise sur la sécurité au travail					
m	Connaissances générales interdisciplinaires (médecine du travail, hygiène d	lu travail, hygiène)				
n	La sécurité au travail en tant que tâche de gestion, analyse des risques, co	urs de motivation				
	Total					
		······································		•		
	Formation complémentaire supplémentaire pour les ingénieurs de s	écurité	Institution	h	j	ECTS
n*	Intégration de la sécurité au travail et de l'hygiène dans la politique de l'er (planification stratégique et opérationnelle)	ntreprise				
0	Budgétisation, reporting et controlling de la sécurité au travail et de l'hygi-	ène				
р	Communication et recours aux médias (publicité) pour la sécurité au trava	ail et l'hygiène				
q	Sécurité au travail et hygiène en tant que tâches de gestion, cours de moi	tivation				
r	Analyse des risques	<u>.</u>				
	Total					
	Thème du travail de fin d'études, (copie de la page de couverture)					
(n* Er	complément de n)					
Le/la	a soussigné/e certifie que tous les renseignements donnés, y	y compris le co	ntenu des anne	exes, son	t véridiq	ues.
Non	n du demandeur:					
Lieu	. date:					